

Guide d'accueil pour les ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil, l'intégration et l'accompagnement des étudiants et des personnes en situation de handicap.

En tant qu'école publique et socialement responsable, IMT Mines Alès se doit d'être engagée et de proposer des mesures pour faciliter le quotidien et la scolarité de ses étudiants en situation de handicap.

Il est important pour nous de rappeler que l'accès à l'enseignement supérieur est un droit, et ce sans aucune distinction. IMT Mines Alès œuvre pour faciliter la scolarité de ses étudiants en situation de handicap, et ce à tous les niveaux.

IMT Mines Alès souhaite, à travers ce guide, accompagner ses étudiants en situation de handicap et les aider dans la construction de leur avenir professionnel.

SOMMAIRE

- **INTRODUCTION**

- **TYPOLOGIE DU HANDICAP**

- **LES DROITS DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP**

- **L'ENGAGEMENT D'IMT MINES ALES VIS-A-VIS DU HANDICAP**

- **LA VIE ETUDIANTE EN SITUATION DE HANDICAP**

TYPOLOGIE DU HANDICAP



LES DROITS DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

➤ Principe d'accessibilité et principe de droit à compensation :

« Les établissements d'enseignement supérieur ont la responsabilité de garantir aux personnes en situation de handicap l'accès aux enseignements, aux locaux, aux services, aux aides nécessaires au bon déroulement de leurs études, quels que soient leurs handicaps ».

➤ Droit à la compensation :



Loi du 11 février 2005 :

« La personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie ».

Une mesure de compensation **n'est pas un bonus**, mais un aménagement pour répondre à **un besoin** visant à compenser les conséquences d'un trouble qui engendre une situation de handicap dans une circonstance précise.

Cette procédure vise à rétablir **l'égalité des chances**.

Dans l'enseignement supérieur, les compensations matérielles ou humaines ne **sont pas automatiques**, elles dépendent de démarches et de procédures qu'il est nécessaire **d'anticiper**. »

ENGAGEMENT ET MOBILISATION IMT MINES ALES



REFERENTE HANDICAP



Fanny-Lucie Guignard

Référente handicap.

Responsable de la mission Inclusion, Diversité et Égalité.

La référente handicap a pour rôle d'accompagner les élèves en situation de handicap, en s'assurant que chacun ait les **outils nécessaires** pour étudier et plus largement, vivre dans l'enceinte de l'établissement dans de **bonnes conditions**.

Ses missions sont les suivantes :

- **Inform**er sur les modalités particulières d'aménagement liées à la scolarité.
- **Expliquer** les moyens mis en œuvre par l'école.
- **Organiser** un accompagnement global avec les différents interlocuteurs internes ou externes de l'école. (Enseignants-partenaires-entreprises).
- Organiser les commissions handicap.
- **Coordonner** et animer des réunions pluridisciplinaires

Informer l'élève sur les sujets suivants :

- Accessibilité des locaux
- Aide aux démarches administratives
- Aide au bon déroulement du cursus
- Mesures spécifiques d'aménagement des examens
- Aides financières disponibles
- Propositions de stages, emplois...

En début d'année, elle rencontre chaque étudiant en situation de handicap et s'entretient avec eux pour connaître leurs besoins.

LA PROCÉDURE



L'arrivée dans une grande école d'ingénieurs implique souvent un changement conséquent dans le quotidien des étudiants, et donc la mise en place d'aménagements si le besoin s'en fait sentir.



Ainsi, il est nécessaire de **se manifester** lors de l'inscription au sein de l'école pour pouvoir **être contacté** par la référente handicap.

Si un étudiant se retrouve en **situation temporaire d'handicap**, il peut également se manifester auprès de la référente handicap pour l'aménagement de sa scolarité.

Inclusion-diversite@mines-ales.fr

Ensuite, c'est cette même référente handicap qui va se charger de proposer un rendez-vous à l'élève afin de collecter les informations nécessaires au bon déroulement de sa scolarité (attentes, besoins, dossier médical, dossier MDPH), afin de pouvoir étudier les possibilités de mise en place d'aménagements et d'accompagnements.

Ces aménagements seront notifiés dans un **PAEH validé et signé** par les directions des services concernés.

Si l'étudiant souhaite que des **aménagements particuliers** soient mis en place, il est de sa responsabilité d'en parler à la référente handicap.



LES AMÉNAGEMENTS DE SCOLARITÉ

Aménagement des cours

Liste non-exhaustive des mesures pouvant être mises en place :

- Adaptation des documents
- Transmission des documents
- Prêt de matériel adapté à un suivi des cours
- Utilisation d'outils numériques et techniques adaptés

Aménagement des examens

Liste non-exhaustive des mesures pouvant être mises en place :

- Ajout de temps supplémentaire pour réaliser les devoirs ou examens
- Utilisation d'un ordinateur
- Prêt de matériel informatique ou iPad
- Passage de l'examen dans une salle isolée
- Adaptation de la nature de l'épreuve (TOEIC)
- Autorisation de sortie pendant l'épreuve
- Accessibilité du lieu d'examen

.....

ACCESSIBILITÉ



Au sein de l'école

Les sites d'enseignements bénéficient **d'infrastructures adaptées** aux déplacements des personnes en situation de handicap (accès PMR : rampes, ascenseurs, places de parking, toilettes adaptés, largeurs des portes...).

Cependant, tous les bâtiments ne bénéficient pas des mêmes équipements. Si l'étudiant **rencontre un problème**, il peut **se rapprocher de la référente handicap** qui apportera des solutions pour adapter les conditions d'accueil.

Accéder à l'école

Les campus sont facilement desservis par les transports en commun de proximité, bus, **le covoiturage est encouragé**.



INSERTION PROFESSIONNELLE

L'engagement de l'IMT Mines Ales

IMT Mines Ales et sa référente handicap œuvrent pour assurer un avenir professionnel sain et des perspectives d'épanouissement à ses étudiants en situation de handicap.

Etant conscients que la recherche d'un stage ou d'une alternance pour ces étudiants peut s'avérer être très compliquée, IMT Mines Ales propose des offres de stage et d'alternance grâce à son réseau d'entreprises partenaires et son réseau d'Alumni.

Tout au long de l'année, le service **pédagogique entreprise** en lien avec la **référente handicap** et si besoin des **partenaires extérieurs** restent en liaison étroite avec le stagiaire et l'entreprise pour permettre le meilleur déroulement possible.

Les forums de recrutement

En prenant partie à ces forums, il est possible de discuter avec des recruteurs et de trouver un stage ou une alternance. Beaucoup d'entreprises mènent une politique d'accueil du salarié ou du stagiaire porteur de handicap.

LE FORUM ENTREPRISES IMT MINES ALES EST LE + PLUS GRAND HORS PARIS

EN 2023 :

- 6 GRANDES ECOLES PRESENTES AVEC AU TOTAL + DE 1 500 ELEVES
- **250 ENTREPRISES** REPRESENTEES
- UN FESTIVAL DE RENCONTRES PROFESSIONNELLES DE + DE 2 000 PERSONNES

EN 2024 : 24 OCTOBRE A MONTPELLIER



LES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION DE TRAVAILLEUR HANDICAPE (BOETH)

Pour faire reconnaître votre handicap au sein d'une entreprise, il est recommandé d'être bénéficiaire de l'obligation de travailleur handicapé (BOETH). Ceci est aussi valable pour les périodes de stages en entreprises.

Pour cela vous devez soit :

- Avoir une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH). Cette démarche est à effectuer auprès de la MDPH ; la **référénte handicap** et **l'assistante sociale** peuvent vous accompagner.
- Bénéficier d'une pension ou carte d'invalidité.
- Être titulaire de l'allocation d'adulte handicapé (AAH).

La RQTH **favorise la compréhension** de l'employeur et des autres salariés de votre situation et les sensibilise aux difficultés que vous pouvez rencontrer. Un handicap, lorsqu'il n'est pas expliqué à l'entourage professionnel, peut être mal interprété et mal jugé. En effet il ne s'agit pas **d'incompétence mais d'une incapacité** par rapport à un handicap.

Par ailleurs votre santé ne doit pas être pénalisée dans votre travail par une pénibilité non compensée. L'employeur doit vous mettre en capacité d'exercer votre poste. La RQTH donne donc des **droits** aux salariés mais aussi des **avantages** aux employeurs. Vous pouvez bénéficier en fonction de votre situation d'aménagements pour compenser votre handicap ainsi qu'une aide à la mobilité pour vous rendre sur votre lieu de travail. L'employeur peut bénéficier d'une déduction sur son obligation d'emploi ou d'aides de la part d'organismes (AGEFIPH, FIPHFP).

Dans le cadre des stages, la RQTH est reconnue par l'employeur, d'autres reconnaissances « valent » RQTH comme la PCH (prestation de compensation du handicap).

ATTENTION ! LE STATUT ETUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP N'EXISTE PAS ACTUELLEMENT.

Enfin la RQTH :

- Vous permet autant de postuler pour les offres publiées sur les sites généraux, que sur les sites spécialisés.
- Vous êtes seuls à juger de l'opportunité de révéler ou non votre handicap sur votre CV et dans votre emploi. Cette décision vous appartient.
- Pour savoir comment aborder votre handicap sur votre CV, lorsque vous postulez, ou en entreprise, vous pouvez demander conseil à la référente handicap de l'IMT Mines Alès.



LA VIE ÉTUDIANTE EN SITUATION DE HANDICAP

La restauration

Plusieurs solutions de restauration s'offrent aux étudiants d'IMT Mines Alès **accessibles et adaptées** pour les personnes en situation de handicap.

- Le service de restauration sur le site de Clavières.
- La cafétéria sur le site de Croupillac.

Le logement

- Mines Alès Alumni propose des solutions de logement pour ses étudiants dans des résidences étudiantes. **Logement accessible PMR.**
- Le parking est sécurisé et des places réservées.



Il est nécessaire de se faire connaître au plus tôt pour permettre une meilleure organisation auprès de la référente handicap.

[Les logements de la Maison des élèves Mines Alès Alumni \(mines-ales.org\)](https://mines-ales.org)



LES AIDES FINANCIÈRES ET PRESTATIONS

Au sein de l'IMT mines d'Alès :

- Pour les compensations **strictement en rapport avec les études**, vous devez prendre contact avec la référente handicap et **l'assistante sociale**.
- Pour les compensations liées à la **vie quotidienne**, vous devez vous adresser à la MDPH de votre département.

L'obtention de ces aides n'est pas automatique



- Pour cela l'étudiant concerné rentre en contact avec la référente handicap et l'assistante sociale.
- Ou à la MDPH de son département selon le type de demande. **Dans ce dernier cas un accompagnement peut lui être proposé.**

LES AIDES FINANCIERES ET PRESTATIONS LIEES A LA VIE QUOTIDIENNE DE L'ETUDIANT

La prestation de compensation du handicap (PCH) :

- L'aide à l'accomplissement des gestes de la vie fait partie **du plan de compensation**, le coût n'en incombe pas à l'école, c'est le domaine de compétence de la MDPH. Cette aide couvre les aides humaines, les aides matérielles (aménagement du logement et du véhicule) et aides animalières.
- Avec l'étudiant, la MDPH inscrit dans un plan personnalisé vos besoins sur la base du projet de vie.
- **La référente handicap** facilitent le contact avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'allocation aux adultes handicapés :

- L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet d'assurer un revenu minimum.
- Cette aide est attribuée sous réserve de respecter 4 critères : incapacité, âge, nationalité et ressources.

Conditions :

- Un taux d'incapacité calculé par la CDAPH.
- Avoir au moins 20 ans ou entre 16 et 20 ans si vous n'êtes plus à la charge de vos parents.
- Les ressources ne doivent pas dépasser un certain montant.
- La demande est à envoyer à la MDPH en lettre recommandée avec accusé de réception, le délai de réponse est de 4 mois. Ou par voie dématérialisée.

LES CARTES DE RECONNAISSANCE DU HANDICAP

Carte mobilité inclusion

- Elle est délivrée à toute personne présentant un taux d'incapacité permanente d'au moins 80 %.
- Elle permet une priorité de place assise dans les transports et établissements accueillant du public ainsi que dans les files d'attente.

Carte mobilité inclusion stationnement

- Elle permet de se garer gratuitement et sans limitation de durée sur toutes les places de stationnement ouvertes au public (y compris sur les places non réservées au stationnement des personnes handicapées).
- Vous pouvez en faire la demande auprès de la MDPH de votre département.
- Vous trouverez le formulaire sur le site du service public.



ÉTUDIER À L'ÉTRANGER AVEC UN HANDICAP

Les précautions à prendre

Avant de partir, l'étudiant devra s'assurer de certaines précautions.

- Si des soins sont nécessaires, les médecins référents ou les soignants se pencheront sur l'accès à des soins similaires dans le pays d'accueil (médicament, examen et suivi).
- Vous devez également regarder attentivement les garanties offertes par les contrats d'assurances (rapatriement, remboursement des soins).
- Il est important d'échanger avec le relais handicap des établissements d'accueil ou la direction des études pour s'assurer des conditions dans lesquelles vous effectuerez votre séjour (cursus d'études, évaluation, logement et transport).
- Il convient de prévoir le financement de cette mobilité de manière précise (le surcoût peut être important). **Des aides et des bourses existent** (Erasmus+ aide complémentaire à la mobilité, collectivités territoriales...).

